

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 7 décembre 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ECOR-007-15176/23/BM**

**■ Attribution d'une subvention à l'association Pôle Métropolitain pour l'Entrepreneuriat (PME) pour l'animation du Carburateur - Approbation d'une convention - MGDIS n°6224**

**77301**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE–PME du territoire. Renforcer l'animation des écosystèmes territoriaux et positionner l'institution comme une Métropole entrepreneuriale, facilitant la vie des entreprises et améliorant le cadre de vie de leurs salariés est l'une des orientations stratégiques de son Agenda du Développement Economique adopté le 30 juin 2022.

Le Carburateur, Pôle de l'Entrepreneuriat, a été créé afin de profiter de l'effet de levier du dispositif Zone Franche Urbaine et de l'opportunité du Programme Opérationnel Feder 2007-2013 Axe 4.1, afin de soutenir les porteurs de projet issus de ces territoires.

Le bâtiment, livré au 1<sup>er</sup> avril 2016 a pu voir le jour grâce au soutien financier d'un bon nombre d'acteurs institutionnels tels que la Métropole Aix-Marseille-Provence (maitre d'ouvrage), la commission européenne au travers du FEDER, l'Etat, la Région, le Département, la Ville de Marseille. Avant que d'autres acteurs s'ajoutent au projet pour soutenir l'Association Pôle Métropolitain pour l'Entrepreneuriat dans les missions qui lui ont été confiées. C'est le cas de la Caisse des Dépôts, qui, en 2015, a adhéré au projet en soutenant le Pôle de l'Entrepreneuriat de la Cabucelle, qui correspond parfaitement aux valeurs de la « La Fabrique à Entreprendre ».

Un partenariat autour du dispositif La Fabrique à Entreprendre a reposé sur une convention tri-annuelle pour la période 2016/2018 et signée par l'Etat, la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Caisse des Dépôts et le Carburateur afin d'assurer le développement de ce dernier. Des conventions annuelles entre l'Association et la Métropole Aix-Marseille-Provence ont pérennisé ce soutien jusqu'en 2023. Une nouvelle convention est proposée pour 2024.

L'animation et la gestion du Carburateur sont assurées par l'association « Pôle Métropolitain pour l'Entrepreneuriat » (PME). Cette association, créée spécifiquement en juillet 2015 et présidée par Monsieur Patrick Torre, est issue d'un groupement de 7 structures telles que Petra Patrimonia, la couveuse Interface, Planet Adam, Initiative Marseille Métropole, Cosens, BGE Acces Conseil et France Active PACA. L'équipe du Carburateur repose sur 9 Emplois Temps Plein : une directrice, une responsable du pôle administratif, un responsable des moyens généraux, un agent d'entretien, 2 consultantes entreprise, 1 chef de projet Fabrique à Entreprendre, 1 chargée de projet carrefour, une référente jeune et un chargé de projet. Un pool d'experts (avocat, expert-comptable, marketing stratégie et communication) vient enrichir l'équipe du pôle.

Pour accompagner les porteurs de projets du territoire, les réseaux d'appui à la création d'entreprises sont également présents par le biais de permanences; de même que l'association d'entreprises de Marseille Nord (Cap Au Nord Entreprendre), les chambres consulaires (CMAR et CCIMP), des cadres dirigeants et chefs d'entreprises du territoire par le biais de mentorat (issus de la CMA CGM, la SNEF etc.. ), et autres réseaux contribuent à enrichir l'écosystème autour de ce lieu de par l'organisation de diverses manifestations.

Le site a pour finalité de proposer des locaux adaptés aux créateurs (petits locaux d'activité en majorité) à des conditions préférentielles (baux précaires, absence ou diminution des cautions et garanties exigées, services et tarifs adaptés) et de mettre en place un lieu lisible et de proximité dédié à la création d'entreprises (lieu de permanences, de ressources, de conseil et d'innovation).

Les objectifs globaux de l'Association sont :

- Le soutien à la création d'entreprises et l'hébergement de 50 jeunes entreprises sur 3 ans
- Capter les entrepreneurs non accompagnés
- Articuler l'offre du réseau
- Sécuriser la croissance des entreprises
- Installer une synergie avec le territoire et ses acteurs économiques
- Impliquer les entreprises « locomotives » du territoire dans le projet
- Faire rayonner l'entrepreneuriat
- Faire valoir le potentiel du territoire nord et agir sur son attractivité.

Le bilan du premier semestre 2023 confirme pour la 7<sup>ème</sup> année que l'outil est pertinent et montre un développement constant de l'activité entrepreneuriale sur le Nord de Marseille, avec :

- 997 porteurs de projets accueillis (40% de femmes et 57% d'hommes) / 1 008 accueils en 2022
- 24,17% issus des QPV-ZFU-QVA et 60,38% vivant dans les 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements
- 1 226 permanences et 64 ateliers organisés.

Au sein de la pépinière :

- 28 entreprises résidentes
- 90% d'occupation de l'espace
- 100 emplois créés, 35 stagiaires accueillis et 20 découvertes métiers organisées
- 37% des entrepreneurs se rémunèrent la 1<sup>ère</sup> année et 70% des entrepreneurs atteignant leur 3 ans de résidence se rémunèrent 45 000 € de CA en moyenne la 1<sup>ère</sup> année.

80% des entrepreneurs accompagnés pérennisent leur activité et une partie s'implante à proximité du Carburateur.

Les objectifs 2024 sont :

- Capter les entrepreneurs non accompagnés et améliorer le taux d'accompagnement
- Articuler l'offre du réseau, en optimisant et sécurisant les parcours
- Sécuriser la croissance des entreprises
- Installer une synergie avec le territoire et ses acteurs économiques
- Faire rayonner l'entrepreneuriat
- Faire valoir le potentiel du territoire nord et agir sur son attractivité
- En 2024, la réflexion, amorcée en 2019, sur l'essaimage du modèle et l'évolution de la forme du Carburateur sera poursuivie.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2024, dossier MGDIS N°00006224.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Pôle Métropolitain pour l'Entrepreneuriat une subvention de fonctionnement global d'un montant de 68 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération cadre n° FBPA 033-8303/20/CM du 31 juillet 2020 portant sur le Plan de relance de la Métropole : « AMP 2R » La Relance et le Renouveau d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant approbation du nouvel Agenda du Développement Économique Métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

### **Où le rapport ci-dessus**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- L'intérêt de soutenir la création et le développement des TPE de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en leur proposant des locaux et services adaptés ainsi qu'un accompagnement renforcé.
- La cohérence avec les actions définies dans le nouvel agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence approuvé lors du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement global d'un montant de 68 000 euros à l'association Pôle Métropolitain pour l'Entrepreneuriat pour l'animation et la gestion du Carburateur au titre de l'année 2024.

#### **Article 2 :**

Est approuvée la convention ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention à l'association Pôle Métropolitain pour l'Entrepreneuriat.

#### **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 80 % et de l'exercice 2025 pour 20 % en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 61.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4 DDE ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Développement économique,  
Plan de relance pour les entreprises,  
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY